



## Préavis appartement en location

Par **tarnaud**, le **26/08/2013** à **17:48**

Bonjour,

Je suis entrain d'acheter une maison . Pendant ce temps ma femme a eu une rechute cancéreuse qui ne va pas la prolonger bien longtemps. Nous voulons emménager chez nous dans quelques jours mais pendant les débuts de sa rechute, nous n'avons pas pensé à lancer le préavis à cause des tracas de sa maladie. En plus nous sommes en location dans un immeuble ancien au 3 ème étage sans ascenseur, ce qui empêche mon épouse de sortir facilement (6 demi-étages). Y a t'il un moyen pour réduire notre préavis à un mois compte tenu que ma femme est condamnée à quelques semaines et pouvoir ainsi intégrer notre maison pour qu'elle y termine sa vie? nous avons des ressources faibles et ne pouvons payer 3 mois de préavis et les échéances du prêt immobilier.

Merci pour votre réponse rapide.

Cordialement.

Par **janus2fr**, le **27/08/2013** à **08:36**

Bonjour,

Votre femme a t-elle plus de 60 ans ?

Si oui, il existe une mesure de préavis réduit à un mois dans la loi 89-462 :

"Le délai est également réduit à un mois en faveur des locataires âgés de plus de soixante ans dont l'état de santé justifie un changement de domicile"

Il faudra faire attester par un médecin que l'état de santé de votre femme est incompatible avec le logement loué (3ème sans ascenseur).

Si votre femme a moins de 60 ans, hélas, votre situation ne vous donne pas droit à préavis réduit.

Par **tarnaud**, le **27/08/2013** à **09:03**

Merci pour votre réponse.

Non ma femme est agée de 55 ans, ne pèse plus que 28 kg et oui les étages sans

ascenseurs sont incompatibles pour les déplacements.

Que me conseillez-vous pour arriver à obtenir gain de cause?

Merci de me répondre dès que possible.

Par **janus2fr**, le **27/08/2013** à **09:12**

Comme dit, si votre femme a moins de 60 ans, la loi ne vous donne pas droit à préavis réduit. Seule une négociation et un accord amiable avec le bailleur est alors possible.

Par **tarnaud**, le **27/08/2013** à **09:15**

Merci pour votre réponse même si cela sera probablement difficile.